



# Municipalité du Canton de Ham-Nord

287, 1<sup>re</sup> Avenue, Ham-Nord (Québec) G0P 1A0

Téléphone : 819 344-2424 • Télécopieur : 819 344-2806 • Courriel : [info@ham-nord.ca](mailto:info@ham-nord.ca)

## AVIS PUBLIC AUX PERSONNES ET ORGANISMES DÉSIRANT S'EXPRIMER SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION #455, SOIT LE RÈGLEMENT #516 CONCERNANT LA ZONE H7 (Rue Nolette)

Conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, lors d'une séance tenue le 2 novembre 2020, le Conseil municipal de la Municipalité du Canton de Ham-Nord a adopté, par résolution, le projet de règlement intitulé « Règlement n° 516 modifiant le règlement de construction n° 455 concernant la zone H7 ».

Ce présent projet de règlement n°516 aura pour objet de modifier le règlement de construction afin que la disposition de l'article 3.28 intitulé « L'ACCÈS AU TERRAIN » ne s'applique pas à la zone H7 (Rue Nolette) et ce, afin de respecter les autorisations ministérielles reçues au niveau de la gestion des eaux pluviales.

AVIS est par la présente donné de la tenue d'une « **consultation publique écrite** » afin de permettre à toute personne de transmettre ses commentaires par écrits, soit par courriel ([info@ham-nord.ca](mailto:info@ham-nord.ca)) ou par courrier et ce, **durant une période de 15 jours suivant la publication du présent avis, soit jusqu'au 18 novembre 2020.**

Cette « consultation publique écrite » permettra au conseil municipal de recevoir les commentaires et questions des personnes et organismes qui désirent s'exprimer sur le projet de règlement.

Le projet de règlement est disponible pour consultation sur le site internet de la municipalité [www.ham-nord.ca](http://www.ham-nord.ca) ou vous pouvez également en demander une version électronique en adressant votre demande par courriel au [info@ham-nord.ca](mailto:info@ham-nord.ca).

**DONNÉ À HAM-NORD, ce 3<sup>e</sup> jour de novembre 2020.**

**Mathieu Couture, Directeur général  
et secrétaire-trésorier**